PROGRAMME DE SUBVENTION

POUR LA RÉNOVATION DE FAÇADES COMMERCIALES

Sainte-Barbe



CRÉDIT PHOTO : P3J

L'objectif : rendre nos commerces plus attrayants et dynamiser la vie économique locale!

La Municipalité de Sainte-Barbe offre un programme pour aider à rénover et embellir les façades des bâtiments commerciaux.

Ce programme s'applique à tout le territoire de Sainte-Barbe et encourage la rénovation, la restauration et la mise en valeur des bâtiments commerciaux.

MODALITÉS DU PROGRAMME



SOURCE DE L'IMAGE : SPA LE RELAIS CAMPAGNARD

VOLET 1
Rénovation de façade

Subvention qui couvre 35% des coûts des travaux, jusqu'à 10 000 $ par bâtiment principal (avant taxes).

Le coût minimum des travaux requis est de 8 000 $.

VOLET 2
Ajout ou remplacement d'enseignes

Subvention qui couvre 35% des coûts des travaux, jusqu'à 3 000 $.

Le comité consultatif d'urbanisme analysera les demandes selon des critères précis et fera une recommandation au conseil municipal, qui déterminera les projets retenus.

Les demandes relatives au volet 1 seront analysées en premier.

Sainte-Barbe

DÉPENSES ADMISSIBLES

- Les honoraires professionnels pour la préparation d'esquisses, de plans et de devis liés au projet;
- Les travaux réalisés sur la façade par un entrepreneur accrédité;
- Les coûts d'achat des matériaux;
- La création (esquisse et conception graphique) et l'installation d'enseignes (volet 2).

Date limite de dépot : 26 mai 2026

DOCUMENTS À FOURNIR

- Le formulaire de demande rempli et signé;
- Au moins une soumission d'un entrepreneur accrédité ou d'un fournisseur (selon le type de travaux);
- Une proposition visuelle en couleur (esquisse 2D) montrant les travaux prévus, préparée par un professionnel;
- Une liste détaillée des travaux à réaliser, incluant le nom et l'adresse de l'entrepreneur;
- Les coordonnées des professionnels (architecte ou autre) qui prépareront les plans et devis, s'il y a lieu;
- Un certificat de localisation ou un plan de propriété à l'échelle, si requis;
- Tout autre document nécessaire à l'analyse du dossier.

Avant



Après



DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Toute demande doit être transmise au Service d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Barbe :

j.montpetit@ste-barbe.com
470, chemin de l'Église, Sainte-Barbe

Pour plus d'information sur le programme :

Consultez le Règlement #2026-04
Téléphone : 450-371-2504, poste 106